

## Les priorités douanières pour la Présidence française de l'Union européenne

(1<sup>er</sup> juillet 2008 – 31 décembre 2008)

### « Une douane dans son temps »

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, la France préside l'Union européenne. Elle prend le relais de la Présidence slovène avant de passer le témoin à la République tchèque. Le programme de la Présidence française, pour les aspects douaniers, concerne un certain nombre de priorités, y compris des manifestations spécifiques.

#### Un avenir maîtrisé

La Présidence française de l'Union européenne (P.F.U.E.) va poursuivre l'amélioration du fonctionnement du marché intérieur et les travaux engagés pour la modernisation des douanes.

Elle souhaite poursuivre les travaux sur la facilitation du commerce et mettre en œuvre la déclaration du Conseil sur le **dédouanement centralisé**, adoptée lors des négociations sur le code des douanes modernisé. Le dédouanement centralisé permet à des opérateurs préalablement agréés de déclarer leurs marchandises par voie électronique et d'acquitter leurs droits de douane à l'endroit où ils sont établis, quel que soit l'Etat membre à partir duquel ces marchandises entreront ou sortiront de la Communauté européenne, transiteront ou y seront consommées. Un accord sera recherché entre les Etats membres sur la répartition des frais d'assiette et de recouvrement afin de pouvoir développer ce mode de dédouanement.

Par ailleurs, elle continuera à promouvoir la mise en place des systèmes électroniques pour l'ensemble des procédures douanières qui permettront les échanges d'informations entre les douanes des Etats membres ainsi qu'entre les douanes et les opérateurs.

Enfin, la communication sur le 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'Union douanière doit permettre d'améliorer la lisibilité des missions de la douane auprès du grand public et de réaffirmer des valeurs communes au niveau européen, d'où le slogan proposé « Unis depuis 40 ans pour vous protéger ». Le 40<sup>ème</sup> anniversaire a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2008, 1<sup>er</sup> jour de la Présidence française.

Une manifestation symbolique se tient à Bercy le 4 juillet 2008 afin de célébrer cet anniversaire. Elle sera l'occasion de souligner le rôle futur des douanes et les enjeux de sécurité, et d'adopter « la déclaration de Paris » mettant l'accent sur la stratégie que devront adopter les douanes pour faire face aux nouveaux défis.

## Des échanges justes

La Présidence française veut faire de la lutte anti-contrefaçon sa priorité en matière douanière. Elle propose un plan d'action pour la période 2009-2011, qui s'articule autour de 4 axes : la lutte contre les contrefaçons dangereuses pour la santé et la sécurité des consommateurs, la lutte contre la criminalisation de la contrefaçon, la lutte contre la contrefaçon via Internet, la lutte contre la mondialisation du phénomène. Elle organisera un séminaire de haut niveau pour les Directeurs généraux des douanes les 25 et 26 novembre à Paris, sur le thème de la lutte contre les contrefaçons.

Par ailleurs, la Présidence française coordonnera la position communautaire en vue de l'élaboration d'un protocole sur le commerce illicite de tabacs, démarche initiée par l'Organisation Mondiale de la Santé qui travaille à l'adoption d'une Convention-cadre sur la lutte contre le tabagisme. La Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS, qui aura lieu du 17 au 21 novembre 2008 à Durban, constituera une avancée dans la négociation d'un protocole ambitieux dont la signature est prévue d'ici 2010.

Enfin, la Présidence française ouvrira une réflexion sur l'harmonisation des méthodologie de contrôles, afin d'assurer une égalité de traitement des opérateurs lors des opérations de dédouanement à l'importation, ainsi qu'une efficacité équivalente des autorités douanières européennes, notamment, pour ce qui concerne les contrôles de conformité des produits industriels.

## Une Europe sûre

L'organisation ou la participation à des opérations douanières conjointes au niveau de l'ensemble des Etats membres de l'U.E ou au niveau régional pour combattre, notamment, la criminalité transfrontalière grave ou organisée, sera un des axes forts du programme douanier de la Présidence française.

Les travaux menés dans le cadre du réseau CARIN (Camden Asset Recovery Interagency Network) pour identifier et saisir les avoirs irréguliers, permettront de développer la coopération internationale pour garantir l'effectivité des sanctions patrimoniales. L'assemblée générale et deux réunions de travail seront organisées en France, entre septembre et novembre 2008, en coordination avec la police.

De manière générale, la France s'attachera à renforcer la coopération avec la police dans ce domaine et participera activement aux groupes de travail organisés au niveau européen.